

Séance du : 16 avril 2019

n° 17/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet: Vote du Budget Primitif 2019 du GAL des Terroirs du Lauragais (budget annexe)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Vice-Président indique que le budget primitif 2019 a été établi sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 25 février 2019 et validé par le Bureau réuni le 11 mars 2019. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Vice-Président présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2019 :

- Des charges à caractère général couvrant :
 - o Les dépenses administratives courantes
- Des charges de personnel (masse salariale, frais de déplacement)
- Les contributions des communautés de communes membres et du PETR du Pays Lauragais
- La contribution Leader.

Concernant le GAL des Terroirs du Lauragais porté par le PETR du Pays Lauragais depuis la validation de la candidature au 9 juillet 2015 (budget annexe intégré depuis le 1^{er} janvier 2015 au budget principal du PETR), il est proposé d'établir le taux de contributions à 0.25 €/habitant. Ces participations seront appelées après le vote du budget primitif du budget annexe.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Vice-Président appelle l'assemblée à se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
Adopte le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :**

Budget Annexe : budget du GAL des Terroirs du Lauragais

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 987	2 987
Fonctionnement	225 584	225 584
Total	228 571	228 571

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr